

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le mardi 8 octobre 2024 à 20h00, au Centre communautaire, situé au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton.

Sont présents à cette séance :

- Conseiller numéro 1 - monsieur Louis-Philippe Thauvette
- Conseiller numéro 2 - monsieur Jacques Séguin
- Conseiller numéro 3 - monsieur Jean Giroux-Gagné
- Conseiller numéro 4 - monsieur Mario Pitre
- Conseiller numéro 5 - monsieur Richard Dugas
- Conseiller numéro 6 - madame Aline Charbonneau

Tous formant quorum, sous la présidence du maire, monsieur Shawn Campbell. Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur François Day, est également présent.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption de procès-verbaux

- 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024
- 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2024

4. Demande de don, commandite, d'appui ou autre

- 4.1 Don au Centre d'Action Bénévole Soulanges

5. Administration et finances

- 5.1 Approbation de la liste des comptes créditeurs
- 5.2 Abrogation – Résolution 24-09-03 – *Demande de participation financière des Loisirs de Sainte-Justine-de-Newton*
- 5.3 Mandat à la firme Lavery – Paiement du harnais sur le souffleur Massey-Ferguson
- 5.4 Ajout d'un membre – Comité Voirie et Comité Eau

6. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire

- 6.1 Demande de dérogation mineure – 2024-002

7. Travaux publics

- 7.1 Nouvelle toiture du Centre communautaire – Constat de conformité des travaux réalisés

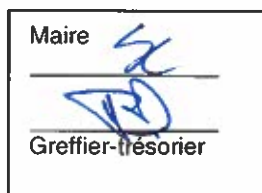
8. Incendie

9. Arts, culture et loisirs

- 9.1 Comité Marché de Noël 2024 – Modification de la composition du comité
- 9.2 Comité Marché de Noël 2024 – Présentation d'un budget

10. Varia

11. Mot du maire et parole aux élus



12. Questions des citoyens

13. Levée de la séance

24-10-01 CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajournement des points suivants :

6.1 - Demande de dérogation mineure – 2024-002

9.1 - Comité Marché de Noël 2024 – Modification de la composition du comité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024

24-10-02 CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024, une dispense de lecture en séance est accordée.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024.

ADOPTÉE À MAJORITÉ DES CONSEILLERS

N'étant pas présent à la séance du 10 septembre, Louis-Philippe Thauvette, conseiller et Aline Charbonneau, conseillère, ne peuvent exprimer leur vote.

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2024

24-10-03 CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2024, une dispense de lecture en séance est accordée.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Dugas
ET RÉSOLU

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2024.

ADOPTÉE À MAJORITÉ DES CONSEILLERS

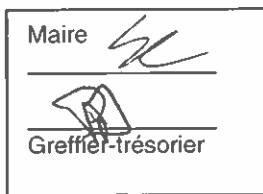
N'étant pas présent à la séance extraordinaire du 16 septembre, Mario Pitre, conseiller, et Aline Charbonneau, conseillère, ne peuvent exprimer leur vote.

4. Demandes de don, commandite, d'appui ou autre

4.1 Don au Centre d'Action Bénévole Soulanges

24-10-04 CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Action Bénévole Soulanges souhaite être exposant au Marché de Noël 2024 organisé par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Action Bénévole Soulanges est un organisme à but non lucratif desservant le territoire ;



CONSIDÉRANT la politique des dons et commandites adoptée par la Municipalité.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU

D'offrir gracieusement au Centre d'Action Bénévole Soulanges l'espace d'une table d'exposition d'une valeur de 40 \$ pour le Marché de Noël 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. Administration et finances

5.1 Approbation de la liste des comptes créditeurs

24-10-05 IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

D'approuver la liste des comptes créditeurs, la rémunération des membres du conseil municipal et le salaire des employés municipaux selon la liste dûment déposée aux membres du conseil et totalisant la somme de 244 589.54 \$

REJETÉE À MAJORITÉ DES CONSEILLERS
Jacques Séguin et Jean Giroux-Gagné ayant voté en faveur

5.2 Abrogation – Résolution 24-09-03 – Demande de participation financière des Loisirs de Sainte-Justine-de-Newton

24-10-06 CONSIDÉRANT la résolution 24-09-03 - *Demande de participation financière des Loisirs de Sainte-Justine-de-Newton* autorisant une contribution au montant de 3 500 \$ pour une la tenue d'une activité organisée par les Loisirs de Sainte-Justine-de-Newton durant le Festival du gazon 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'activité d'auto tamponneuses pour laquelle la contribution financière était prévue par les Loisirs de Sainte-Justine-de-Newton n'a pas eu lieu.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU

D'abroger la résolution 24-09-03 – *Demande de participation financière des Loisirs de Sainte-Justine-de-Newton*;

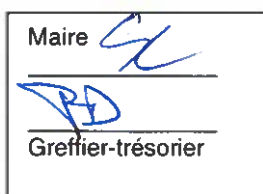
DE conserver le montant de 3 500 \$ pour une prochaine demande de contribution financière venant des Loisirs de Sainte-Justine-de-Newton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5.3 Mandat à la firme Lavery – Paiement du harnais sur le souffleur Massey-Ferguson

24-10-07 CONSIDÉRANT QUE le dossier de l'octroi de contrat de l'installation du harnais pour le souffleur à neige sur le tracteur Massey-Ferguson est problématique et litigieux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a rejeté les propositions de normalisation par résolution de l'administration pour ce dossier au mois d'août avec la résolution 24-08-09 et au mois de septembre avec la résolution 24-09-06;



CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une mise en demeure de l'entrepreneur en date du 30-09-2024 pour le paiement de l'installation du harnais pour le souffleur à neige du Massey-Ferguson;

CONSIDÉRANT QUE le maire a utilisé l'article 142.1 du Code municipal pour demander un conseil juridique pour la suite des événements, qu'il est déjà en contact avec un avocat du cabinet Lavery pour ce dossier et que certaines recommandations de démarches ont pu lui être proposées;

CONSIDÉRANT QUE le dossier est de nature prioritaire et que le conseil souhaite régulariser rapidement la situation par l'entremise d'avocats spécialisés afin d'éviter une éventuelle poursuite et que le cabinet doit être mandaté par résolution du conseil pour le représenter dans ce dossier suite à la mise en demeure reçue.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Dugas
ET RÉSOLU

DE mandater le cabinet d'avocats Lavery pour la gestion complète du dossier et de mandater le maire comme représentant du conseil auprès de ce cabinet.

ADOPTÉE À MAJORITÉ DES CONSEILLERS
Louis-Philippe Thauvette et Jean Giroux-Gagné ayant voté contre

5.4 Ajout d'un membre – Comité Voirie et Comité Eau

24-10-08 CONSIDÉRANT QUE le règlement 372 relatif à la régie interne des comités de travail indique que les membres d'un comité doivent être nommés par résolution.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Charbonneau
ET RÉSOLU

QUE le nom de Richard Dugas, conseiller, soit ajouté à la liste des membres du comité Voirie ainsi que du comité de l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire

6.1 Demande de dérogation mineure – 2024-002

24-10-09 IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Charbonneau
ET RÉSOLU

D'ajourner le point 6.1 *Demande dérogation mineure – 2024-002* à une autre séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Travaux publics

7.1 Nouvelle toiture du Centre communautaire – Constat de conformité des travaux réalisés

24-10-10 CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de la toiture du Centre communautaire octroyés à Construction Marc Bertheau par la résolution 24-04-13 ont été terminés le 12 août 2024;



CONSIDÉRANT la recommandation de l'entrepreneur à la Municipalité à la fin des travaux de faire réparer l'évent de plomberie endommagée dans l'entretoit ;

CONSIDÉRANT QUE le plombier mandaté par la Municipalité pour faire la réparation de l'évent a constaté que les travaux ne pouvaient être réalisées étant donné que l'évent arrive sur une côte de l'une des feuilles de tôle posée ;

CONSIDÉRANT QUE Construction Marc Bertheau a confirmé que, malgré lesdites réparations de l'évent à faire dans l'entretoit et que, d'autre part, l'évent arrive sur une côte de l'une des feuilles de tôle posée, ses travaux sur le toit au pourtour de l'évent de plomberie permettent de conserver l'étanchéité à cet endroit.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Dugas
ET RÉSOLU

QUE la confirmation de Construction Marc Bertheau sur l'étanchéité au pourtour de l'évent de plomberie soit retenue;

QUE les travaux de Construction Marc Bertheau soient considérés conformes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Sécurité incendie

9. Arts, culture et loisirs

9.1 **Comité Marché de Noël 2024 - Modification de la composition du comité**

24-10-11 IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU

D'ajourner le *point 9.1 Comité Marché de Noël – Modification de la composition du comité* à une prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 **Comité Marché de Noël 2024 – Présentation d'un budget**

24-10-12 CONSIDÉRANT QUE le comité Marché de Noël 2024 voit présentement à l'organisation de l'évènement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a demandé au comité de préparer un budget représentant les revenus et les dépenses reliés à la tenue de l'évènement.

CONSIDÉRANT QU'il y aura un remaniement des enveloppes budgétaires en lien avec les Arts, Culture et Loisirs.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

D'accepter le budget des dépenses proposé par le comité Marché de Noël 2024 au montant de 8020 \$.

REJETÉE À MAJORITÉ DES CONSEILLERS
Jacques Séguin, Jean Giroux-Gagné et Aline Charbonneau ayant voté en faveur.



10. **Varia**

11. **Mot du maire et parole aux élus**

Le maire transmet des messages d'intérêt public aux personnes présentes dans la salle. Le maire laisse ensuite la parole aux conseillers.

12. **Questions des citoyens**

La période de questions débute à 20h21 et le maire prend la décision de mettre un terme à la période de questions à 20h35.

Suite à la période de questions, les membres du conseil font un retour sur le point 5.1 Approbation de la liste des comptes créditeurs.

Approbation de la liste des comptes créditeurs révisée

24-10-13

CONSIDÉRANT QUE la résolution 24-10-05 a été rejetée à majorité des membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers qui ont voté en défaveur se sont opposés aux items numéros 10 et 15 de la liste des créditeurs.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU



D'approuver la liste des comptes créditeurs, la rémunération des membres du conseil municipal et le salaire des employés municipaux selon la liste dûment déposée aux membres du conseil sans les items numéros 10 et 15, totalisant la somme révisée de 238 713.76 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, François Day, certifie que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, a les crédits disponibles au budget opérationnel permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.


Directeur général et greffier-trésorier

Maire	
Greffier-trésorier	


13. Levée de la séance

24-10-14 L'ordre du jour étant épuisé.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Shawn Campbell
ET RÉSOLU

QUE la séance ordinaire du 8 octobre 2024 soit levée à 20h43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS


Maire
10/10/2024


Directeur général et greffier-trésorier

Je, Shawn Campbell, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Maire
10/10/2024

